

Décision n° 2022-DEC-102

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC L'AUTO-ENTREPRENEUSE ANNICK JOUANNE POUR LA PRESTATION « LECTURE PUBLIQUE AUTOUR DE PROUST » LE SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022-002 du Conseil municipal en date du 3 février 2022 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la programmation de la prestation « Lecture publique autour de Proust » du samedi 19 novembre 2022, à la Médiathèque Joseph Kessel ;

DECIDE

Article 1^{er} : De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'auto-entrepreneuse Annick JOUANNE domiciliée 137 rue Oberkampf à Paris pour la prestation « Lecture publique autour de Proust » ;

Article 2 : La prestation aura lieu le samedi 19 novembre 2022 entre 19h30 et 20h30 pour un montant de 450,00 euros TTC ;

Article 3 : La dépense résultant de ce contrat sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours ;

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Article 5 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le **6 - SEP. 2022**



Le Maire,

Françoise NORDMANN